

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoint au Maire
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Mme Nadine
GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina
DUSSOURD, Mme Lysiane STENGER, Mme Claire-Catherine BRUN, M. Jean
LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT,
Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

7. Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
13. Christophe ELSAESSER donne pouvoir à Christine GILL
15. Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
21. Amandine MARTIN
22. Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

Absents :

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.4. Intégration voirie communale pour DGF : rue Joséphine Lambla

DELIBERATION 06072023/04

La commune doit déclarer les mètres linéaires de voirie afin d'obtenir une DGF ajustée en N+2.
A ce jour, il est possible d'intégrer à la voirie communale : rue Joséphine Lambla, dont la voirie vient d'être
rétrocédée, en vue de la nouvelle déclaration de voirie DGF 2023, pour un versement ajusté en 2025.

Mètres linéaires à rajouter :

Rue Joséphine Lambla : 145 ml

Mètres linéaires actuels déclarés : 26 034 ml

Nouvelle longueur de voirie à prendre en compte : 26 179 ml

Vu la délibération DEL 20230706/03 de rétrocession du 6 juillet 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE le classement des voiries en section 2 dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

AUTORISE le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

PRECISE que la nouvelle longueur de voirie communale à prendre en compte est de 26 179 ml.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 11 juillet 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Sabrina DUSSOURD
Le secrétaire de séance,



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Luc Adoneth, and the signature on the right is for Sabrina Dussourd. Both signatures are written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a crown and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHÂTENOIS' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom. The seal also includes the date '1810' and the number '2'.